



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement numéro 2023-437 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les ateliers de soudure en zone AD-5

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2023-437 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les ateliers de soudure en zone AD-5.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **9 mai 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

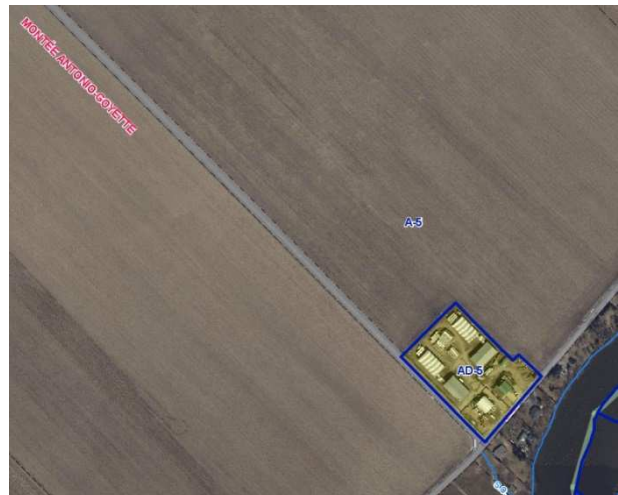
3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2023-437 a pour objet d'autoriser l'usage spécifique « IB-5 : b) Atelier de soudure » dans la zone AD-5.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. Zones visées

La zone AD-5 est visée par ce premier projet de règlement. La zone AD-5 se situe au nord de l'intersection du rang Touchette et de la montée Antonio-Goyette. La zone est montrée au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site Web de la Municipalité : https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage_general.pdf.



Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 26 avril 2023

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe

